

**SERVICE DE LA CONCERTATION DES  
ARRONDISSEMENTS**

425, place Jacques-Cartier  
1<sup>er</sup> étage, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 3B1  
Téléphone : (514) 872-5496  
Télécopieur : (514) 868-3692

Le 3 février 2015

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

**Objet : Lettre d'engagement de la Ville de Montréal – chute à neige Riverside**

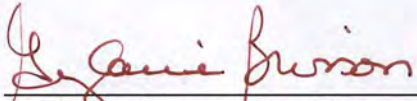
---

Monsieur,

Par la présente, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation de la chute à neige  
Riverside, la Ville de Montréal s'engage à :

- transmettre un avis de déversement au moment de la planification des travaux ou  
au plus tard trois semaines avant leur début;
- s'assurer qu'aucun débris ne soit laissé sur les berges du fleuve à la suite des  
travaux;
- enregistrer au registre foncier un avis de contamination et transmettre un double de  
cet avis au MDDELCC;
- transmettre au MDDELCC un rapport de fin de travaux quant à la gestion hors site  
des sols contaminés conformément à la loi et à la réglementation en vigueur.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Guylaine Brisson, Directrice

04/02/2015  
Date